

Bulletin d'information de Briis-sous-Forges

Briisinfos

n°112 • juillet 2023



Briis en liberté d'expression : un succès



Des investissements importants pour votre quotidien



Trouver le juste équilibre pour allier maîtrise budgétaire et ambition



Festival Jeux Thèmes 2023 : Jeux de mots

La régie publique municipale

Eaux de Briis



Un binôme
de professionnels
à votre service.

La régie publique *Eaux de Briis* est gérée depuis plus de sept ans par le même binôme, M. Laurent Huberson, l'agent fontainier et M^{me} Caroline Peyraud Thomas, la directrice.

Vous pouvez croiser le fontainier presque tous les jours, mais plus particulièrement en période de relève des compteurs. Il sillonne le village de manière préventive afin de vérifier les installations critiques : le réservoir, les pompes de relevage, les poteaux incendie ou lorsqu'une anomalie lui est signalée. Il surveille la quinzaine de capteurs installés à des endroits stratégiques qui peuvent détecter des bruits anormaux et ainsi réduire le temps d'intervention en cas de fuite. Il assure le suivi des chantiers de renouvellement des canalisations et d'entretien sur le réseau d'eau potable mais aussi la réalisation des branchements neufs pour les nouvelles constructions en partenariat avec l'entreprise SEIP attributaire du marché.

La directrice de la régie, assure la gestion administrative, l'accueil, le suivi des demandes quotidiennes d'abonnement, de mutation et la mise à jour de la base de données. Elle réalise toutes les étapes qui conduisent à la facturation, paramétrages du logiciel, saisie des données et impression. Elle suit aussi la réalisation de

l'exercice budgétaire et gère les dossiers de demande de subventions.

Par ailleurs, elle participe aux réunions du conseil d'exploitation composé d'élus, d'usagers et d'un représentant d'une association de consommateurs, sous la présidence du maire de Briis.

Ce conseil a pour rôle de fixer les grandes orientations de la régie : distribution de l'eau potable au prix le plus juste, programme de travaux pour minimiser les fuites et assurer la préservation de la ressource. C'est cette instance qui a proposé au Conseil municipal de la Commune, la baisse du prix de l'eau les deux premières années et le maintien de ce prix chaque année depuis à l'occasion du vote du budget. Ces deux agents ont un même sens aigu du service public et font chaque jour preuve d'une excellente capacité d'écoute et de conseil auprès des usagers, ce qui contribue au bon fonctionnement du service public décidé par la Commune.

Guillaume Kasperski,
maire-adjoint chargé des enjeux de l'eau

Élu·es et citoyen·nes ensemble pour dénoncer et se recueillir



Rassemblement républicain,
lundi 3 juillet 2023.

À la veille d'un été qui s'annonce particulièrement chaud et caniculaire, où nul ne peut nier que la crise climatique soit à notre porte, la France a vécu une rude période de révoltes urbaines d'une violence inédite que le Conseil municipal et moi-même déplorons.

Pour autant, il est normal que la mort du jeune Nahel à Nanterre, dans des circonstances invraisemblables, suscite indignation et colère partout en France.

Évidemment nous nous sommes joints à la douleur de sa famille et à celles et ceux qui ont rejoint la

marche blanche à Nanterre tout en disant qu'il était d'une nécessité absolue que la justice s'empare à bras le corps de ce drame.

De fait, plusieurs villes de France ont connu un terrible accès de violence, certaines communes alentours n'ont pas été épargnées et nous leur avons adressé notre soutien. Nous avons bien entendu été choqués que des services publics communaux aient été la cible de cette colère considérant qu'ils représentent un rempart contre les inégalités et sont un garant de justice sociale.

Force est de constater qu'au-delà du drame du décès de Nahel, nous assistons, notamment dans les quartiers sensibles, mais pas uniquement, à une détérioration des relations entre les forces de l'ordre et la population alors qu'une relation de confiance devrait pouvoir exister. En effet, nous devons œuvrer à ce qu'un climat serein se réinstalle de manière à ce que Police nationale et Gendarmerie puissent retrouver le rôle principal qui est le leur, assurer le droit à la sécurité pour toutes et tous qui est un impératif démocratique.

C'est pour cela que les élus de Briis, se sont associés à l'appel de l'Association des maires de France pour une mobilisation civique contre les violences et pour que l'État rétablisse l'ordre républicain dont c'est la responsabilité.

Je tenais donc à remercier et saluer la cinquantaine de citoyens et notamment les membres de l'équipe du collège Jean Monnet qui se sont joints à nous le lundi 3 juillet à midi dans une atmosphère sereine.

J'en profite pour souhaiter à toutes et tous un très bel été et pour vous donner rendez-vous en septembre pour la rentrée des classes, le forum des associations et le feu d'artifice.

Emmanuel Dassa,
Maire de Briis-sous-Forges

Briis en liberté d'expression : un succès



Ouverture du Festival avec l'inauguration de l'exposition "regards croisés".

Du 17 au 31 mars, la Municipalité accompagnée par une équipe de bénévoles motivés a organisé le 21^e festival d'actions culturelles *Briis en Liberté*. Cette année, le thème était la liberté d'expression, thème en résonance forte avec l'actualité en France.

L'équipe du Festival a décidé cette année de défendre et réaffirmer l'une de nos plus fondamentales libertés qui permet aussi de lire, de partager, de nous informer, de forger notre opinion, en toute objectivité.

Comme à l'accoutumée, les objectifs étaient autant de faire se questionner, réfléchir et débattre que de

rire, danser et chanter tout en s'autorisant à protester et dénoncer. Autant d'occasions de s'exprimer et d'échanger sur une liberté malheureusement toujours menacée.



"La liberté d'expression hors des prétoires" le spectacle de la revue des avocats du Barreau de Versailles, joué à guichet fermé. "Balkany et Dupont-Morreti, n'auront pas eu de chili con carne, juste des ennuis."

La liberté d'expression c'est le lien social indispensable qui nous unit et rend chaque jour plus fort le vivre ensemble cher à notre village, sans offense mais parfois avec impertinence c'est ce qui en fait sa richesse et c'est cette dimension que l'équipe de *Briis en Liberté* a voulu mettre sur le devant de la scène pendant la quinzaine du Festival.

C'est d'abord au travers de l'exposition "Regards croisés" que le dialogue a commencé lors de l'inau-



Grand succès pour la scène ouverte de Briis en Liberté, plus d'une centaine de spectateurs a applaudi les talents musicaux du territoire.



Le mime Papik a conquis un public nombreux un dimanche après-midi.

guration puis pendant toute la durée du Festival. La salle du Conseil transformée en "usine à penser" a accueilli plus de 300 visiteurs de tous âges, y compris les classes de 3^e du collège Jean Monnet accompagnées de leurs professeurs de français, venus découvrir la richesse de cette exposition conçue par l'équipe de bénévoles du Festival. Ils et elles se sont improvisés avec talent commissaires d'exposition et scénographes pour mettre en exergue la liberté d'expression, sous différentes formes dans l'histoire contemporaine, y compris la volonté de certains de la bâillonner.

C'est d'abord autour des photos saisissantes de Julien Gidoïn illustrant l'intensification des répressions policières observées lors des manifestations ces dernières années et des dessins sans pitié de la dessinatrice de presse Camille Besse que l'exposition s'articulait. En parallèle, les organisateurs ont souhaité rappeler le long combat pour que cette liberté existe, en présentant une fresque histo-



"La prophétie des poules" un spectacle frais et drôle. Les enfants du village, nombreux au rendez-vous en redemandaient.





Accueil des classes de 3^e du collège pour une visite guidée passionnante de l'exposition "Regards croisés".

rique rappelant l'histoire du dessin de presse et de la censure.

Enfin, une incroyable collection de pipes en terre du 19^e siècle, singeant notamment les politiques de l'époque a particulièrement intéressé les visiteurs. Ces pipes du peuple, véritables témoins de l'époque d'une liberté d'expression encore fragile.

Cette belle exposition a été encore enrichie en cours de Festival. D'abord par les essais prometteurs d'enfants qui, se sont exercés à l'art de la caricature avec

Lionel Brouck, un dessinateur de presse qui a fait des ateliers d'initiation à la maison des enfants. Puis par des pochoirs revendicatifs réa-



Atelier pochoirs avec une dizaine d'adolescents, venus s'essayer à la liberté d'expression à la bombe.



lisées par de jeunes Briissoises et Briissois avec l'accompagnement de Claire Montélimard, plasticienne et professeure d'arts plastiques au collège de Briis.

Toujours en lien avec cette exposition, nous avons eu la chance d'accueillir Camille Besse qui nous a parlé avec passion et enthousiasme de son métier de dessinatrice de presse lors d'un apéro rencontre et Julien Gidoïn pour une conférence autour de son projet

Un échange passionnant entre Julien Gidoïn et une cinquantaine de participants, à la projection-débat du film d'Amnesty international "Présumé coupable".



photographique et du film documentaire d'Amnesty International *Présumé coupable* qui donne la parole aux personnes qui se sont retrouvées devant la justice pour avoir simplement manifesté pacifiquement.

Rapporter tous les événements de ce festival est impossible tant ils ont été nombreux et fréquentés. Pour autant je voudrais mettre en avant deux moments forts. D'abord la "soirée scène ouverte" où de nombreux musiciens amateurs ont trouvé un espace d'expression, qui a fait salle comble. Ensuite je voudrais remercier les avocats du barreau de Versailles qui ont eu la gentillesse de se produire gracieusement sur la scène de Briis pour présenter, devant une salle bondée, leur spectacle amateur mais très pro, *La liberté d'expression hors des prétoires* qui au fil de sketches, scénettes et chansons détournées, dénonce, condamne et moque, les dérives de la justice et certaines absurdités de leur quotidien et de la loi. Nous avons profité d'un véritable moment de liberté d'expression accompagné d'un délicieux repas concocté par les bénévoles du Festival.



La liberté d'expression nous concerne toutes et tous, mêmes les plus petits

Autant de moments de bonne humeur fréquentés par un public varié. Cette année encore, il y en avait pour tous les goûts, toutes les envies. Et c'est en cela que le Festival est fédérateur et participe au vivre ensemble car toutes les générations peuvent y trouver une surprise, faire une rencontre, découvrir un autre horizon, s'informer, rire et partager. De l'après-midi festif à la Maison des enfants, en passant par le spectacle de mimes, le film de Charlie Chaplin *Une vie de chien*, l'exposition sur la lutte des femmes Iraniennes de la médiathèque et le spectacle pour enfant *La Prophétie des Poules*, ce festival était le votre et nous vous attendons dès le début du printemps 2024 pour vivre ensemble de nouvelles émotions.

Morgane Boyard,
maire-adjointe chargée de la culture



Clôture de l'édition 2023, autour d'un apéro-débat avec Camille Besse, dessinatrice de presse, qui a présenté avec passion son métier qui tend malheureusement à disparaître.

L'équipe du Festival fait du randam dans les rues de Briis pour présenter la programmation avec beaucoup d'humour et bonne humeur



L'après-midi Voix de femmes tire le fil de la liberté d'expression en amont du Festival

Femmes artistes, femmes militantes, femmes engagées auprès des autres femmes... C'est ainsi que le collectif a invité d'abord Aurélie, avocate. Elle nous a expliqué avec beaucoup de clareté et d'humilité son travail pour aider des femmes et des hommes à sortir de la spirale de la violence conjugale. Ensuite, Anne,

militante pour le collectif *Nous toutes*, nous a expliqué son long cheminement personnel pour trouver sa place juste et donner sens à son engagement. Solène nous a présenté ses livres qui sont le témoignage de sa quête de liberté pour construire sa vie et celle de ses enfants, après 25 ans dans une communauté religieuse aux dérives sectaires. Enfin, Dorothée nous a livré l'évidence de son positionnement de femme et aussi de créatrice et d'artiste. Elle a témoigné de l'importance de la rencontre avec l'autre pour se trouver soi.

Pour accompagner ces rencontres émouvantes, Daphné nous a proposé des délices musicaux variés avec son violon. Les membres de l'atelier *À mots ouverts* ont lu des extraits du livre *Mahmoud ou la montée des eaux* pour une plongée dans les souvenirs comme dans des rêves.

Et parce que les délices concernent tous les sens, nous avons ponctué l'après-midi en dégustant des douceurs apportées par chacun, occasion de poursuivre la rencontre dans l'échange.



Le tour des cours 2023

Organisés par la FCPE en partenariat avec la Municipalité, les traditionnels après-midi sécurité routière ont eu lieu les 4 et 10 juin.

En vélo ou en trottinette, une cinquantaine d'enfants de l'école maternelle ont pu s'entraîner sur un parcours tracé dans leur cour : feux tricolores, rond-point, stops, sens-interdits et passages piétons leur ont permis de s'initier de façon ludique aux règles élémentaires du code de la route, en présence de l'agent de surveillance de la voie public de la commune. Les enfants du CP au CM2 ont été accueillis dans la cour de l'école élémentaire. Environ 70 élèves ont pu s'exercer sur le parcours avec feux et panneaux, plus grand et plus complexe qu'en maternelle. Attention aux infractions car le policier municipal était présent pour surveiller le respect du code de la route !

Le Cyclo-club briissois (CCB), partenaire indispensable de cette manifestation, avait installé son fameux parcours d'agilité : bascules, plateformes et slalom, les enfants adorent ! Les plus grands ont même pu effectuer une



balade aux alentours de l'école, encadrée par plusieurs cyclistes du CCB.

Pour tester sa maîtrise du vélo, rien de tel que le parcours de slalom, sans poser le pied par terre bien sûr ! Ou la course... de lenteur : rouler le moins vite possible, tout est une question d'équilibre ! Et pour parer à toutes les situations, deux infirmières étaient présentes pour montrer les gestes de premier secours aux enfants qui pouvaient s'exercer sur des mannequins.

Enfin, un atelier manuel permettait de customiser son casque : l'essentiel est d'être vu tout en ayant un casque original et unique. Et pour clôturer ces journées, après un bon goûter, chaque enfant a reçu une médaille, un permis symbolique et un accessoire sécurité pour équiper son vélo.

Véronique Loarer

Bourse aux plantes 2023

C'est par une journée venteuse et pluvieuse que le samedi 15 avril s'est tenue la bourse aux plantes sur la place du village.

C'était sans compter sur la bonne humeur et le dynamisme des bénévoles Briissois, tous des jardiniers amateurs qui font vivre le groupe jardin de la MJC.

Jardiniers amateurs ou aguerris sont venus échanger ou acquérir des plantes, des graines, des boutures, et les enfants ont pu s'initier à la fabrication de pots en papier. Cette journée placée

sous le signe de la convivialité, du partage des savoir-faire, des expériences, des astuces et conseils fut un succès (peut être le fait que la majorité des gens de notre village rural possède un jardin ?).

Au-delà d'une pratique économe, il est question de lien social, du bien vivre ensemble, d'une expérience collective qui fait se rencontrer les gens du village en étant une alternative aux grandes enseignes de jardinerie. Plus nous échangeons, plus il y aura de la diversité dans nos jardins et mieux ce sera pour la biodiversité.

Martine Robert Ortis



La vente du muguet : une tradition solidaire

La vente de muguet de la Caisse des Écoles de Briis est un héritage qui se transmet de génération en génération. Les anciens se remémorent avec émotion les ventes de leur jeunesse, tandis que les plus jeunes s'impatientent de grandir pour participer activement à cette belle tradition.

Chaque année, le 1^{er} mai,



les bénévoles de la Caisse des Écoles se mobilisent avec enthousiasme pour préparer la vente de muguet et dès les premières lueurs du matin, les bénévoles s'installent sur la place de la Libération. Les Briissois-es, fidèles à cette tradition, se succèdent pour acheter ces précieux brins de bonheur. *M. V.*

Le grand déballage des chambres d'enfants

Le 2^e *Vide ta chambre* organisé par la Caisse des Écoles s'est tenu lundi 1^{er} mai à la salle communale. L'occasion pour de nombreux Briissois-es de désencombrer les chambres des enfants en vendant à petit prix les jouets et vêtements dont ils ne se servent plus. Pour les chineurs, ce videgrenier est aussi l'endroit

rêvé pour faire des bonnes affaires.

En passant la porte, ce sont des piles et des piles de jouets, livres et vêtements en tout genre qui sont exposés. En arrivant vous avez déjà croisé des familles, l'une poussant un vélo, l'autre une boîte de jeu à la main ou encore tenant un sac de lego.

En parcourant les rangées de tables vous y croisez une combinaison de ski, un tracteur à pédales, une fusée à paillette, une série de figurines et un raton laveur (en peluche), bref un véritable inventaire à la Prévert. De quoi offrir du plaisir à vos enfants et ceux de votre entourage Et en cette période où le budget est souvent serré, ces trouvailles étaient toutes à portée de bourse.

Fabienne Lambert



Cérémonie du 8 mai

"Aujourd'hui, 8 mai 2023, nous commémorons le 78^e anniversaire de la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie face à la coalition des nations alliées. [...] La lutte contre le fascisme, elle, est plus que jamais d'actualité, dans la rue, dans les urnes, tous les jours.

C'est pour cela que le devoir de mémoire, que nous partageons ce matin, ne doit jamais marquer le pas. [...] Le nombre de conflits guerriers non résolus ne cesse d'augmenter et plus que jamais les principales victimes sont des civiles. [...] Malgré la commémoration des millions de victimes de toutes les guerres, malgré le devoir de mémoire chevillé au corps, malgré le fait que

nous transmettions rigoureusement le souvenir de toutes les victimes des guerres, [...] l'histoire se répète, toujours sous la baguette de quelques fous furieux qui embarquent les leurs dans des escalades mortifères. Faut-il pour autant déclarer forfait ? Certainement pas !

Nous devons [...] marteler que Prévert aura toujours raison en ayant déclaré «Quelle connerie la guerre» et c'est pour cela que cette phrase habille le fronton de notre mairie depuis plus d'un an. [...]

À Briis-sous-Forges nous avons de longue date fait le choix de soutenir le mouvement associatif et de lutter pour le vivre ensemble. [...]"

Extrait du discours du maire, Emmanuel Dassa

Cérémonie du 19 mars

Le 19 mars 2023, à Briis-sous-Forges, une commémoration s'est déroulée en présence du conseil municipal, des anciens combattants et des citoyens pour honorer le cessez-le-feu de la guerre d'Algérie. Cette date marque le 61^e anniversaire de la mise en œuvre des accords d'Évian, mettant fin à six années de conflit meurtrier.

Le discours du maire, Emmanuel Dassa a souligné la nécessité de se souvenir des blessures et des souffrances infligées pendant cette période. Il a abordé la guerre d'Algérie dans un contexte historique plus large, évoquant plus de 130 ans de conflit et de colonisation par la France. Rappelant les souffrances des deux côtés de la Méditerranée.

Le maire a insisté sur l'importance de la réconciliation et de l'apaisement entre les peuples, exprimant sa volonté de construire un avenir de paix et de solidarité. Il a salué la loi récente reconnaissant les harkis et les rapatriés comme des victimes, étape essentielle vers la reconnaissance de la souffrance des peuples.

Le discours a appelé à rejeter les logiques de guerre et à protéger le droit fondamental de vivre en paix. Enfin, le maire a exprimé le souhait que cette journée témoigne "notre opposition ferme à toutes les logiques de guerre et notre volonté d'asile pour tous les peuples qui sont malheureusement amenés à fuir leur pays." Le discours s'est conclu par des vœux pour la paix, la République et la France.

Mélina Vera

Des incivilités et dégradations régulières qui impactent notre cadre de vie

Des dépenses importantes pourraient être évitées.



Nous constatons depuis plusieurs mois la montée des incivilités de tous genres : dégradation des bâtiments publics, tags, détérioration du matériel urbain, vols d'équipements, dépôts sauvages, sans compter les incivilités routières.

Les espaces publics de la commune font l'objet depuis plusieurs mois de multiples incivilités et dégradations. En effet, nous avons connu récemment un épisode de tags sur de nombreux bâtiments publics. L'équipe des Services techniques a été mobilisée pendant plusieurs jours pour effacer et retirer ces nombreux tags. Une enquête a été diligentée par la gendarmerie en lien étroit avec notre agent de surveillance de la voie publique. Les tags sur les espaces privés doivent faire l'objet d'un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie et d'une déclaration à son assurance.

La Commune vient de renouveler ses deux défibrillateurs, l'un à la Maison de santé Marie Curie et le second place de la Libération. Ce renouvellement était indispensable car les deux défibrillateurs de la commune ont fait l'objet de dégradation et/ou de vol. Pourtant, ces appareils peuvent sauver des vies. On estime que 6 000 personnes en France

seraient sauvées par une intervention rapide grâce à un défibrillateur.

L'agent de surveillance de la voie publique a constaté à plusieurs reprises que la médiathèque a fait l'objet de récentes dégradations : de nombreux déchets abandonnés, des tags, des carreaux en verre cassés, un départ de feu de papiers, etc. Ces dégradations ne sont pas sans conséquence. Elles peuvent mettre en danger le personnel de la structure ainsi que le public qui y est accueilli. De plus, cela mobilise les agents des Services techniques pour nettoyer et réparer ces dégradations.

Ces incivilités et dégradations régulières impactent le budget municipal, principalement en temps humain passé à remettre en état l'espace public et les bâtiments publics. Le temps consacré à réparer ces incivilités empêche les agents de se consacrer à leurs missions principales : l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments municipaux.

Œuvre interactive et éphémère

Folies Lavoirs



Plus que jamais
un bel écrin
d'une culture
commune
à découvrir
en famille durant
tout l'été.

C'est après la Révolution que le lavoir est devenu le symbole de l'accès égalitaire des citoyens à notre bien naturel le plus précieux : l'eau.

À la différence du four ou du moulin, le lavoir était le garant de l'usage gratuit de l'eau pour tous. Lieu de tous les potins et de toutes les légendes "l'hôtel des bavardes" jouait un rôle social et sanitaire essentiel dans nos villages.

Si l'âge d'or des lavoirs n'aura duré au total qu'un peu plus d'un siècle à raison de l'arrivée de l'eau dans tous les foyers, ces ouvrages témoignent aujourd'hui, telle des cicatrices indélébiles, de la vie harassante des lavandières, ces femmes aux doigts gelés, courbant l'échine devant leur condition qu'aucun homme n'aurait voulu ou pu endosser.

Alors il fallait bien un petit grain de folie pour redonner à ce lieu déterminant de la vie de la cité toutes ses lettres de noblesse. En mêlant harmonieusement art et poésie, Michel Coury et Benoit Barus

ont su relever le défi avec talent. Les deux artistes nous invitent à venir redécouvrir jusqu'au 17 septembre le lavoir de la rue Fontaine de Ville qu'ils ont paré d'un jeu subtil de peintures sur toiles et de poésies japonaises (haïkus) que vous pouvez composer et recomposer tout en douceur et à l'envie au gré de vos émotions par un simple jeu de manettes.

Le dimanche 28 mai, lors de l'inauguration, nous avons vécu un moment d'émerveillement. Dans leurs discours, Morgane Boyard, maire-adjointe à la culture, a souligné l'importance de cette installation artistique pour la commune et Emmanuel Dassa, maire, a exprimé sa fierté et sa gratitude envers tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce projet culturel ambitieux. Les artistes, par leurs remerciements habillés de haïkus, ont su

partager leur vision artistique et ajouter une touche poétique à cet événement. Ensuite, une surprise musicale a enchanté les spectateurs, avec Michel Coury à la clarinette et Daphné Pigeard au violon qui ont offert un moment musical inédit. Les applaudissements nourris ont été suivis d'un moment de convivialité, où les invités, encore sous le charme, ont partagé un verre de l'amitié.

Cette œuvre interactive et éphémère, s'inscrit dans le cadre de l'opération "Folies lavoirs" initiée par l'association *Hélium*. 35 artistes se sont réunis pour revisiter pas moins de 32 lavoirs de l'Essonne et des Yvelines que l'on peut admirer tout au long de l'été en suivant quatre circuits différents (renseignements en mairie).

Philippe Raoult

Des investissements importants pour le quotidien

À Briis, notre engagement est de permettre à chacun de nos concitoyens ou de nos visiteurs de profiter d'une excellente qualité de vie. En imaginant le village de demain, il nous faut répondre au mieux aux espérances des usagers en matière d'aménagements urbains et de services, tout en préservant nos ressources naturelles.

Route de Launay : un nouvel enrobé recyclé



Après plusieurs années de programmation au sein des investissements de la Commune de Briis-sous-Forges, la Commune de Forges-les-Bains a également confirmé sa décision de réaliser ces travaux en 2022.

Les Communes ont fait le choix d'utiliser la méthode de recyclage des agrégats d'enrobés dans les mélanges bitumineux à chaud. Cette méthode permet notamment de répondre aux exigences en matière environnementale en utilisant davantage de matériaux recyclés. Nous avons pu en bénéficier en juin 2023.

Les travaux de mise en place du nouvel enrobé ont été réalisés les 6 et 7 juin 2023 sur la route de Launay. Il reste la reprise des accotements en fraisât d'enrobés qui seront réalisés au début de l'automne afin de laisser le temps au nouvel enrobé de prendre sa forme définitive.

Pour la Commune de Briis-sous-Forges, ces travaux représentent un investissement de 33 000€.

Tracteur : renouvellement d'un utilitaire indispensable pour les Services techniques

La Commune a renouvelé le tracteur des Services techniques. Cet utilitaire est indispensable pour le quotidien des agents. Été comme hiver, il assure de nombreuses missions.

Le tracteur est notamment mobilisé pour les manifestations de la commune dont la Saint-Jean où il permet de déplacer des matériaux et matériels lourds. Ce tracteur permet également aux agents de pouvoir enlever les dépôts sauvage imposants.

En hiver, le tracteur est doté d'un bras articulé disposant d'un outil de raglage à l'avant et d'un outil d'épandage de sel à l'arrière. Ce qui permet, en cas d'épisode neigeux, aux agents des Services techniques, de déneiger les axes principaux de notre village.

Ce sont 64 000€ qui ont été investis par notre commune pour le renouvellement de cet utilitaire.



Trouver le juste équilibre pour allier maîtrise budgétaire et ambition

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. C'est à la fois un acte de prévision, un programme financier qui évalue les recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année.

Ainsi, c'est le 26 juin dernier que les élu-es du Conseil municipal – opposition et majorité – ont voté à l'unanimité (23 pour sur 23 élu-es) le budget supplémentaire (les taux de fiscalité ont été entérinés le 12 avril). Celui-ci fait suite au budget primitif que les élu-es ont aussi validé à l'unanimité (22 pour sur 22 élu-es) deux mois auparavant.

Le budget supplémentaire permet de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions du budget primitif, pour davantage de précisions. Il permet surtout de reporter les résultats de l'exercice de l'année écoulée (excédents, déficits ou reports de crédits) qui n'étaient pas connus au moment de l'établissement du budget primitif.

Une bonne gestion qui permet de répondre aux besoins

Malgré la succession de crises depuis 2020 – crise sanitaire, crise géopolitique et crise des prix de l'énergie – qui rendent parfois les perspectives budgétaires bien difficiles à tracer, la Municipalité reste fidèle, cette année encore, à ses engagements : maintien d'un haut niveau de services publics accessibles et profitables à tous avec une attention particulière sur notre jeunesse et nos aînés. Néanmoins, la prudence est de mise.

Véritable feuille de route des actions qui seront menées dans les mois à venir, ce budget vient confirmer les ambitions que la majorité municipale porte pour Briis-sous-Forges : accompagner le développement harmonieux du village et agir au plus près des besoins et des attentes des Briissoises et des Briissois.

Malgré le contexte national induit par la guerre en Ukraine, la hausse des coûts de l'énergie et l'inflation, mais également l'impact des réformes de l'État avec notamment la suppression de la taxe d'habitation, **le Conseil municipal a voté un budget sans augmentation de la fiscalité.** C'est un effort très important pour la Commune mais ce choix est guidé par le souhait de ne pas alourdir les charges sur les ménages.

Force est de constater que ce contexte ne fait que s'aggraver et que cela a demandé de nombreux échanges et une réactivité importante dans des délais restreints pour boucler ce budget. Je veux donc remercier le travail des services et plus particulièrement celui de notre directeur général des services, de la comptable

missionnée par le CIG qui nous accompagne depuis le mois de juillet 2022 et la nouvelle comptable de la commune qui a pris ses nouvelles fonctions au début du mois de juin. Ils nous ont permis d'avoir les éléments les plus précis pour élaborer ce budget. Je veux saluer leur engagement et la qualité de leur travail, dans des conditions de travail pas toujours idéales.

Une gestion saine et équilibrée

La Commune poursuit sa politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Depuis plusieurs années, les services municipaux travaillent à diminuer leurs dépenses, tout en maintenant nos actions en matière d'éducation, de solidarité et de vivre ensemble. L'exigence sans cesse affirmée de gérer de façon saine et équilibrée les finances locales tout en proposant des services et équipements de qualité a permis à la Commune de dégager, en 2022, **un autofinancement de plus de 615 000 € pour nous permettre d'investir.**

Le vote de ce budget est intervenu dans un contexte de fin de crise sanitaire et de guerre sur le continent européen. Au-delà des drames humains, des répercussions fortes sur les prix de l'énergie et de l'alimentation, associés à des pénuries de matière (qui ont des répercussions sur le coût de nos marchés publics de travaux) ont été subies. C'est une inflation sévère de plus de 15 % au niveau des prix de l'alimentation par exemple. Nous subissons de fortes hausses sur le carburant, le gaz ou l'électricité comme tous nos concitoyens, le bouclier tarifaire comme il a été conçu pour les ménages n'existe malheureusement pas pour les collectivités.

Comme si ces éléments contextuels ne se suffisaient pas à eux-mêmes, les politiques gouvernementales font peser sur les collectivités leurs objectifs de réduction des dépenses publiques. Pour le budget de Briis, cela se traduit par plus de 1,5 millions d'euros de moins en dix ans, soit plus de 150 000 € par an. Ce montant correspond aux pertes cumulées dues à la baisse des dotations de l'État (notamment celles qui compensaient les transferts de compétences aux communes). Autant d'euros en moins

Le budget en bref :

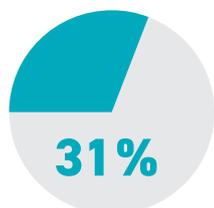
- Pas d'augmentation de la part communale des taux d'imposition
- Endettement contenu
- Poursuite des aménagements
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Maintien des subventions aux associations

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

D'où vient l'argent ?

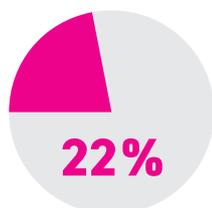
Montant total des recettes : 7 799 874,69 €

Fonctionnement et investissement : 3 862 409,00 € + 3 937 465,69 €

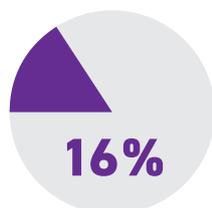


D'une fiscalité qui compense la baisse des dotations

Impôts locaux, taxes diverses (sur pylones électriques, sur consommation d'électricité, sur publicité extérieure...).

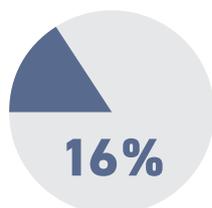


Des subventions des collectivités et de l'État



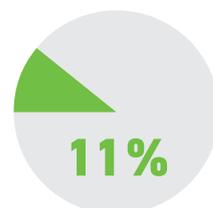
D'une gestion rigoureuse et responsable

Autofinancement, amortissements, atténuations de charges, nouvel emprunt pour l'achat d'un véhicule ASVP.



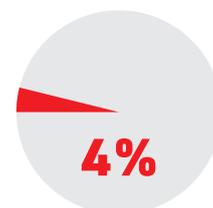
Des produits des cessions d'immobilisations

Vente de terrains



Des loyers et des recettes des services municipaux

Restauration scolaire, portage des repas, services périscolaires, centres de loisirs, locations de salles.

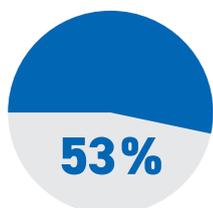


Des dotations de l'État

Où va l'argent ?

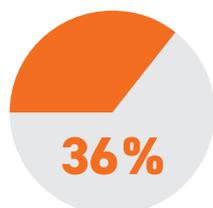
Montant total des dépenses : 7 799 874,69 €

Fonctionnement et investissement : 3 862 409,00 € + 3 937 465,69 €



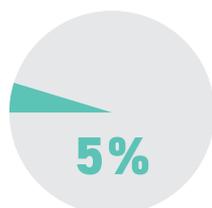
À la pérennisation du financement des grands projets

Travaux, autofinancement et amortissements, remboursement de la dette, études et maîtrise d'œuvre, marché de performance énergétique.



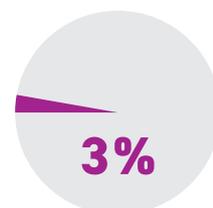
Au renforcement de la qualité de vie grâce à des services publics de proximité

Services liés à l'enfance, au scolaire et périscolaire, service municipal jeunesse, solidarité, tranquillité publique.



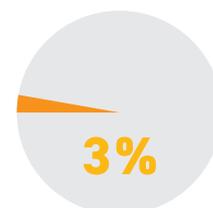
À notre cadre de vie

Entretien des bâtiments et voiries, espaces verts, travaux en régie...



Au dynamisme de la vie locale

Fêtes, animations, culture, vie associative et sport.



Autres

Taxe foncière, Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (Fpic), divers.

pour la construction d'équipements, l'accueil de loisirs, la restauration scolaire, les activités en direction des aînés-es...

Malgré cela, jusqu'à ce jour, nous sommes parvenus à maintenir le périmètre du service public. Rappelons que la dotation globale de fonctionnement n'est pas

un cadeau aux collectivités mais sert à financer des compétences que l'État a transférées vers les collectivités. Or les derniers gouvernements au pouvoir semblent vouloir faire des communes de simples unités de gestion. Pourtant les services publics locaux sont indispensables, notamment en période de crise.

Le covid l'a démontré. Nous devons les défendre ! Notre budget de fonctionnement est également impacté par la hausse du point d'indice au bénéfice des agents municipaux : il s'agit d'une excellente nouvelle pour les rémunérations des agents publics. N'étant à nouveau pas compensée cette augmentation nécessite que nous affinions au plus juste notre budget. Les taux d'intérêt à la hausse n'affectent pas notre dette intégralement à taux fixe et il n'est prévu qu'un faible emprunt en 2023, pour l'achat d'un véhicule électrique pour le service de surveillance de la voie publique.

Ainsi, pour 2023, le budget présente une croissance de 9,55% en fonctionnement, soit une augmentation de 336 700€, principalement induite par la hausse du point d'indice des fonctionnaires et l'inflation du coût des fluides, de l'énergie et des denrées alimentaires.

Quant à la fiscalité locale, la Municipalité n'augmentera pas les taux de la taxe foncière en 2023 mais le Parlement a, lui, prévu une hausse des bases d'environ 7%. Depuis, plus de vingt ans nos objectifs ne varient pas, nous demeurons engagés dans une volonté de gestion saine, sereine et mesurée dans le but de continuer à prélever un impôt communal juste. Nous rappelons que la Commune lève trois impôts directement sur le territoire à savoir les taxes foncières sur le bâti et non-bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les grandes lignes du budget investissement

L'équipe municipale, malgré le contexte, a pour volonté de réaliser des projets nécessaires pour entretenir et équiper le village. Voici les principaux investissements :

• **Les investissements complémentaires** qui correspondent aux investissements importants retenus cette année :

- La réhabilitation de la verrière de l'école maternelle et création d'un jardin pédagogique, pour 58 000 € (financée à 33 % par la Dotation d'équipements des territoires ruraux).
- La réfection de la route de Launay, pour 33 000 €.
- L'étanchéité du toit du restaurant scolaire avec l'auvent arrière, pour 47 000 € (subvention attendue de 10 000 €).
- Le changement de la chaudière de l'école élémentaire pour 41 000 €.
- La rénovation de deux terrains de tennis extérieurs pour 60 000 € (financée par la Région Île-de-France 12,5 %, la DETR 33 %, la Fédération française de Tennis 8,5 % et le Tennis club de Briis 12,5 %).
- Diverses études sur des projets à venir (aménagement de la mare rue Fontaine de Ville, liaisons douces, aire de jeux, salle polyvalente, isolation de bâtiments publics, dépollution de l'ancienne décharge, ...).
- Achat d'un véhicule électrique équipé pour l'ASVP de 25 750 € (financé par un emprunt, une prime à la conversion et le bonus écologique).

Le montant de ces investissements s'élève à 356 700 €.

• **Les grands projets** – dépenses au budget 2023 :

- Fin des travaux pour la création d'une Maison des Arts en réhabilitant la grange du 19 rue de l'Armée Patton pour 500 000 € (subventions attendues : 425 000 €).
- Reprise des travaux pour la création d'un café citoyen en réhabilitant la grange du 12 rue de l'Armée Patton pour 20 000 € (subventions attendues à la fin des travaux : 444 000 €).
- Modernisation de l'éclairage public pour 74 500 € (financée à 50 % par l'État).

Le montant de ces investissements s'élève à 594 500 €.

• **Les investissements structurels** qui correspondent aux investissements indispensables et nécessaires visant à assurer le bon fonctionnement de la collectivité que nous retrouvons d'une année à l'autre. Ils englobent notamment l'entretien de l'éclairage public, de la voirie, des bâtiments, l'achat de matériel et mobilier. Le montant de ces investissements s'élève à 81 500 €.

• Enfin **les investissements dits "obligatoires"** ainsi que ceux correspondant au remboursement du capital de la dette. Le montant de ces investissements s'élève à 458 800 €.

Ces investissements seront financés par un important excédent de fonctionnement, le remboursement de la TVA sur les investissements réalisés en 2022, des cessions de deux terrains dans le cadre de notre politique foncière et un bon niveau de subventions obtenues provenant principalement du Conseil départemental, du Conseil régional et de l'État.

Je veux saluer la qualité du travail de l'ensemble de mes collègues de la majorité et les échanges constructifs collectifs qui ont permis de construire ce budget dans cette période de forte incertitude et donc de choix complexes. Ces échanges ont permis en responsabilité d'étudier toutes les possibilités en toute transparence et dans l'intérêt général.

Dans un contexte particulièrement difficile, le Conseil municipal a pris la résolution de rester vigilant et de préserver avec acharnement l'intégralité des services municipaux. Nous nous engageons à défendre les valeurs d'un village solidaire, attaché à l'égalité de l'accès de toutes et tous à des services publics de qualité.

Mélina Vera,

Maire-adjointe en charge des Finances

Les dotations de l'État sont en baisse depuis 10 ans (469 537 € en 2014 et 247 673 € en 2023).

*Depuis 2014, ces baisses se cumulent à **plus d'1,5 millions d'euros.***



Retour en images sur le Festival Jeux Thèmes 2023

Le Festival Jeux Thèmes, organisé par la Municipalité s'est déroulé le 3 juin dernier. Cette année encore, la place de la mairie s'est transformée en une immense ludothèque pour le plus grand plaisir des petits et grands sur le thème "Jeux de mots".

Gérez en équipe le restaurant Kosmopolit géant, où personne ne commande en français mais tout le monde doit être servi rapidement.



Création d'une grande fresque coopérative avec l'association Hélium, qui vise à mettre l'art en lumière et à le rendre accessible à tous.



Les jeux géants ont permis aux adultes et aux enfants, de jouer ensemble et de se lancer des défis. D'autres jeux de plateau étaient à disposition des participants dans la salle communale.

Nous avons joué avec nos papilles au bar à smoothies proposé par les jeunes du service municipal Jeunesse



Soirée très joyeuse avec le jeu Mes amis sont... sur la scène, animé par Fabien Bleuze, auteur de jeux de société, on se régale avec le savoureux repas fait maison par les bénévoles, enfin on danse au rythme du DJ.



Ydrody, le jeu géant et hydraulique, où ensemble, on fait évoluer une bille dans un labyrinthe grâce à la pression de l'eau.

Mot pour Mot géant réalisé par l'accueil de loisirs de la Maison des enfants et des bénévoles du Festival.



Découverte des jeux de rôle avec le jeu Critical Sanctuary, animé par l'association CFS Game



Au pôle petite enfance : jeu de construction, d'empilement, d'observation, d'adresse, des contes à inventer... à la disposition des moins de 3 ans dans un espace sécurisé, qui leur était réservé sous le regard bienveillant des bénévoles de L'île aux enfants, la crèche parentale de Briis.

Avec le FabuLab 91, la fabrication numérique à portée de main



Échange et partage de connaissances ont égrainé ces moments de rencontre.

Plusieurs samedis pendant trois mois, la Médiathèque municipale a reçu en résidence le dispositif FabuLab 91 proposé par la Médiathèque départementale de l'Essonne.

Imprimante 3D, brodeuse numérique, découpeuse laser, découpeuse vinyle ont été proposées au public pour des approches de l'usage des outils numériques. Les médiateurs présents ont ainsi aidé à la connaissance et à la création d'objets, stickers ou autres flogages et broderie.

Pour mieux comprendre, des ateliers gratuits de deux à trois heures ont été initiés : création de petits objets à l'impression 3D, personnalisation d'un t-shirt ou d'un sac avec un flogage créatif grâce à la découpeuse vinyle et la presse à chaud, initiation à la broderie numérique... et pour clôturer, une belle initiation au codage informatique pour les enfants de 4 à 10 ans sur un chemin de fer et un robot "danseur".

Tous les participants sont partis ravis, le but de ces initiatives était la découverte d'outils qui prennent des places plus importantes dans le quotidien. Échange et partage de connaissances ont aussi égrainé ces moments de rencontre.

Des ateliers pour toutes les générations

Des projets en partenariat avec différents services de la commune ont pu aboutir. À la résidence Boissière, cinq résidentes ont participé à un atelier de confection d'une carte pop-up à l'aide de la découpeuse laser sur des feuilles cartonnées.

La Maison des Enfants s'est également jointe à l'atelier de découverte de l'outil découpe et gravure laser sur du bois : "Avec l'aide d'un professionnel, les enfants ont pu appréhender des outils de fabrication moderne avec lesquels nous avons créé des objets en bois gravés à personnaliser, qui leur ont été remis à l'issue de la séance. Fabulab 91 a permis aux jeunes Briissois de développer leurs connaissances de ces nouveaux outils et leur créativité grâce à l'activité proposée", témoigne Valère Lucchini, directeur adjoint de la structure.

Anne-Marie Chappe,
Responsable de la Médiathèque municipale

Un nouvel élan pour les chantiers des granges de la rue de l'Armée Patton



Après une longue période d'arrêt de chantier et une procédure de changement d'architecte plus longue que prévue, les chantiers des granges commencent à bouger discrètement mais sûrement.

En effet, l'ancien architecte a longtemps refusé de reconnaître que la rupture de son contrat était justifiée pour faute de sa part et a tenté vainement de faire changer le motif pour raison d'intérêt général, ce qui n'est pourtant pas le cas.

Pendant ce temps-là, le nouvel architecte de la Commune, désigné en début d'année, a pris ce dossier à bras le corps. Son travail a d'abord consisté, après une période de nécessaire appropriation du dossier, à accompagner la Commune pour redéfinir ces projets sans les dénaturer, afin de permettre leur réalisation tout en respectant l'enveloppe budgétaire initiale.

En effet, le prix des matériaux et des fluides a connu une inflation qui avoisine les 18% depuis le lancement de ces projets alors que les recettes de subvention de la Commune sont restées identiques.

Ce travail a donc consisté à faire la chasse aux différents postes d'économie potentiels. À titre d'exemple, après étude, il est proposé que les toitures soient

remembrées plutôt que refaites intégralement et que les charpentes prévues pour être remplacées soient préservées. Maintenant que l'ensemble des postes d'économie a été arbitré le redémarrage des chantiers aura lieu sous peu.

Vous avez donc peut-être été témoin de nombreuses visites sur ces chantiers qui sont les prémices du retour des entreprises.

En parallèle, le nouvel architecte a aussi renoué le dialogue avec les entreprises titulaires des différents lots des marchés et elles semblent toutes être de bonne volonté pour relancer ce chantier. Nous devons cependant encore publier à nouveau le marché du lot des menuiseries extérieures, l'entreprise ayant fait faillite à la suite de la crise sanitaire.

Ces chantiers vont donc redémarrer de manière décalée, d'abord à la rentrée par la maison des arts au 19, puis le café citoyen au 12 rue de l'Armée Patton.

Emmanuel Dassa

Documents d'identité : les délais ont explosé

En juillet 2023, les délais annoncés par la préfecture de l'Essonne sont de plus de 12 semaines pour obtenir un titre d'identité.

À Briis-sous-Forges, depuis le 1^{er} octobre 2021, la Commune s'est dotée d'un dispositif de recueil de demande de titres d'identité : passeport et carte nationale d'identité (CNI).

La nouvelle carte nationale d'identité électronique a été conçue pour empêcher l'usurpation d'identité et garantit l'intégrité des données notamment biométriques. Elle est plus pratique, avec son format carte de crédit, ses éléments en relief pour les personnes malvoyantes mais surtout, comme le passeport, elle inclut un composant électronique permettant de déceler plus facilement les fraudes.

Sur ce plan-là tout semble satisfaisant, ce qui se gâte ce sont les délais exponentiels pour obtenir les documents d'identité. Pourtant le 21 avril dernier Élisabeth Borne, première ministre, s'est engagée à réduire par deux les délais pour obtenir une carte d'identité ou un passeport. Ces délais, aujourd'hui en moyenne de 66 jours, devaient être ramenés "à 30 jours cet été" et "à 20 jours à l'automne" partout en France.

La délivrance des titres d'identité est une mission dont la mise en œuvre est partagée par les communes en charge de l'enregistrement des demandes des titres,

et des services du ministère de l'intérieur, chargés de l'instruction des demandes et de la fabrication des titres. Ce sont à ces dernières étapes que les délais restent déraisonnables.

À Briis les services administratifs sont pleinement mobilisés pour limiter les désagréments que vous subissez, alors même que nous n'en sommes pas responsables. Les agents municipaux, lesquels supportent souvent la grogne des demandeurs, font un travail de qualité avec une charge de travail en augmentation constante.

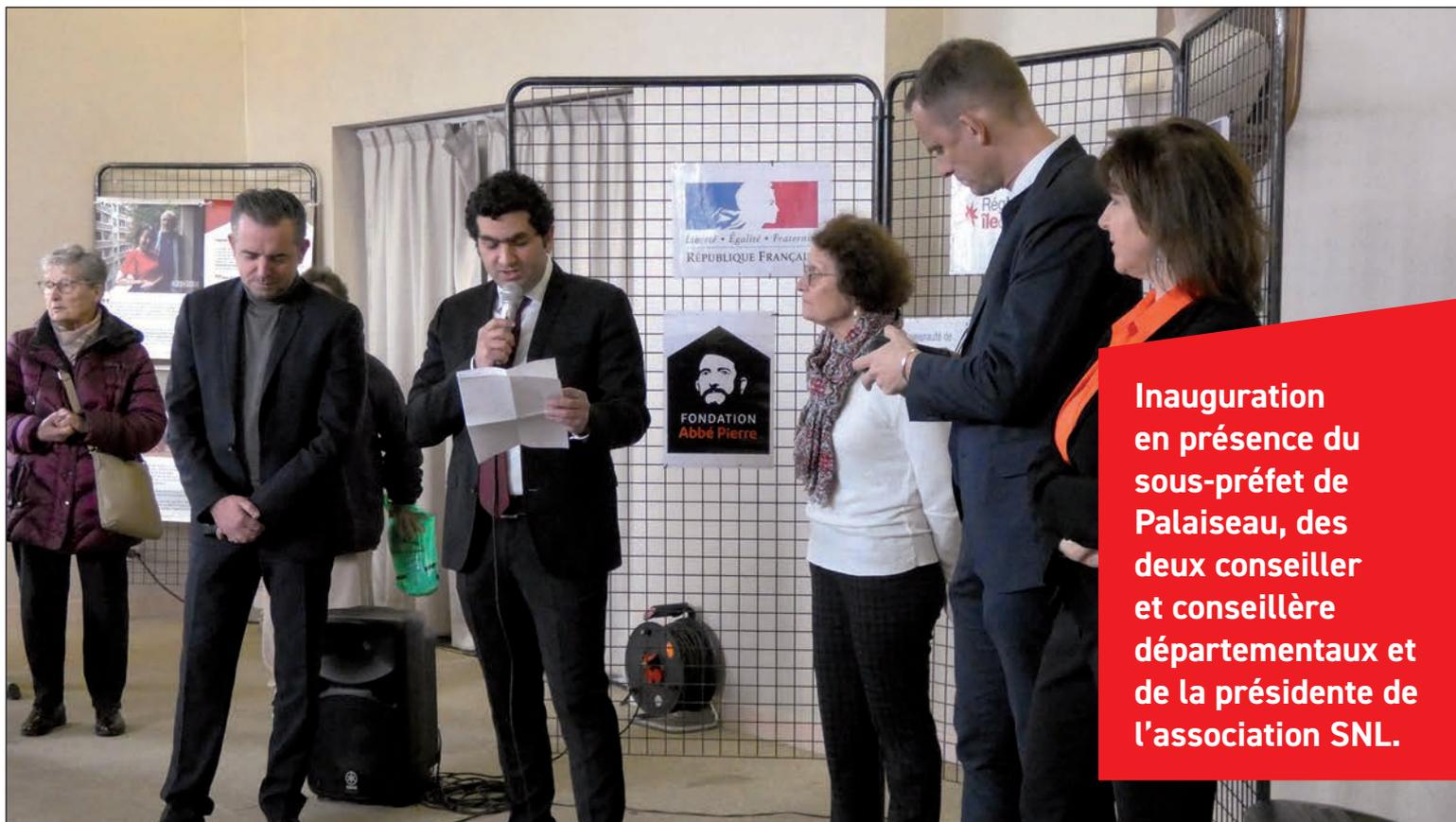
Inès Vera

Procédures en ligne

Toutes les informations sur www.briis.fr/papiers-didentite/ :

- Prise de rendez-vous en ligne obligatoire.
- Prédemande en ligne obligatoire auprès de l'Agence nationale des titres sécurisés.

Six nouveaux logements sociaux inaugurés en centre-village



Inauguration en présence du sous-préfet de Palaiseau, des deux conseillers départementaux et de la présidente de l'association SNL.

Il y avait comme un air de fête lors de l'inauguration des six nouveaux logements locatifs sociaux de l'association *Solidarités Nouvelles pour le Logement* (SNL), rue de l'Orme Maillard.

En effet, l'accès au logement pour toutes et tous est une des priorités de l'équipe municipale qui œuvre pour que le parcours résidentiel soit le plus complet possible à Briis et que toutes et tous puissent trouver le logement qui lui convient.

À ce titre, la livraison de nouveaux logements sociaux, au surplus, en centre-village est une excellente nouvelle en soi, qui prend encore une autre dimension : ces logements ont la vocation particulière de se vouloir des solutions de logements "temporaires" qui permettent aux personnes de se réinsérer, de profiter d'un accompagnement social porté à la fois par les travailleurs sociaux et les bénévoles du territoire de l'association. Cette offre de logements jusqu'alors

inexistante à Briis, nous semblait nécessaire et utile et l'association SNL l'a porté à la demande de la Municipalité. Cette nouvelle proposition a trouvé naturellement sa place dans l'offre de logement locale et aujourd'hui tous les logements sont occupés.

L'ensemble des partenaires s'était donc donné rendez-vous le 12 janvier dernier pour visiter ces appartements et apprécier la qualité du travail de rénovation et donc la qualité des logements proposés, mais aussi pour rappeler les enjeux de logement sur notre territoire en présence du sous-préfet de Palaiseau.

En effet, le logement fait partie des droits humains fondamentaux et alors que la France reste la 7^e puissance économique

L'association SNL cherche à renforcer son équipe locale de bénévoles pour participer à l'accompagnement des locataires de ces nouveaux logements. N'hésitez donc pas à prendre contact avec le Groupe local de solidarités de Limours pour vous renseigner sur les différentes possibilités de bénévolat qui peuvent être apportées.

<https://www.solidarites-nouvelles-logement.org/ou-nous-trouver/snl-essonne/gls-de-limours/>

mondiale, notre pays compte, selon la *Fondation Abbé Pierre*, 4 millions de personnes non ou mal logées avec parmi elles 300 000 personnes privées de logement, auxquelles il faut ajouter plusieurs millions de personnes touchées à des degrés divers par la crise du logement, ce qui ne devrait pas exister en 2023.

Notre village doit donc participer à sa mesure, à l'effort de création de logements, notamment sociaux. C'est ce que nous avons fait en partenariat avec SNL et nous continuerons à le faire.

Emmanuel Dassa

Une année bien remplie pour les associations et clubs briissois

La fin de l'année scolaire et la rentrée sont de bons moments pour questionner les associations sur leur bilan de leur fin de saison respective et les mettre à l'honneur.

De multiples podiums pour les archers

Durant la saison 2022 - 2023 les archers de l'association *Les archers de l'Hurepoix* ont encore réussi leurs objectifs lors des compétitions.

En salle, cinq à six podiums répartis entre les jeunes et les adultes débutants.

À l'extérieur, parcours nature :

- Cinq champions départementaux sur différents types d'arc : Clément, Cyril, Thomas, Vincent et Muriel.
- Trois champions régionaux tir nature : Christophe, Cyril et Thomas.
- Trois champions départementaux tir 3D : Cyril, Vincent et Muriel.
- Un champion Régional Île-de-France : Cyril.

5 podiums en tir Fita (50 m) :

- Muriel (senior 3) : deux podiums de 1^{er} place, une à Dourdan l'autre à Montlhéry en tant que Championne Départementale.
 - Céline (senior 2) : trois podiums, 3^e à Dourdan, vice-championne départementale à Dourdan et 3^e à Orsay.
 - Alexis (senior 1) : 1^{er} à Orsay.
- C'est encore une sacré sai-

son pour les compétiteurs du club qui depuis peu ont changé le logo du club et la couleur du maillot (gris avec les manches bleu roi).

Les archers de l'Hurepoix organise un **run archery le samedi 30 septembre 2023 après-midi** au parc des Termes de Forges-les-Bains, que vous soyez initiés au tir à l'arc, initiés à la course à pied ou pas du tout initiés n'hésitez pas à nous contacter sur l'adresse mail suivante : forges.lah@gmail.com.

Sportivement vôtre - Muriel

Les 30 ans de la Briissoise GR

Cette année nous avons fêté les 30 ans de la *Briissoise GR*. Encore une année riche en émotions avec la participation de quatre de nos ensembles aux différents championnats de France. Tout d'abord nos trois équipes Trophée fédéral C à Bourg-en-Bresse les 13 et 14 mai, puis le Trophée fédéral A toutes catégories à Mouilleron-le-Captif les 10 et 11 juin.

Pour la plupart de nos gymnastes ce fut la découverte de l'environnement sportif et d'ambiance d'un championnat de France avec la pression d'un tel événement qui leur a permis d'acquérir une expérience supplémentaire. Au niveau des résultats, le trophée fédéral C 13 ans et moins a débuté le week-end à Bourg-en-Bresse en terminant



26^e, puis le trophée fédéral C toutes catégories s'est placé 15^e et pour finir en apothéose ce sont nos trophées fédéral C 15 ans et moins que vous avez pu suivre l'année dernière avec leur premier championnat de France à Chambéry qui terminent 3^e de France, un magnifique podium pour les filles et les nombreux supporters qui ont vécu ce championnat.

À Mouilleron-le-Captif, notre ensemble trophée fédéral A toutes catégories a terminé 39^e d'une compétition de très haut niveau.

Côté loisirs, nous avons eu la possibilité de participer au Méli-mélo avec nos GR loisirs de 4 à 9 ans et d'organiser une rencontre interne dans le club pour notre section 9 ans et plus. Une fois encore ce fut une réussite pour nos sections

loisirs qui ont apprécié ces événements.

Un grand merci à nos gymnastes et entraîneurs pour tout le travail déployé et les résultats obtenus cette année.

Cette année a également été marquée par le 30^e anniversaire de notre association ponctué par un gala haut en couleur le 1^{er} juillet avec la participation de nombreuses personnes ayant marqué l'histoire de la GR Briissoise, anciennes gymnastes et anciens bénévoles. Tous ont apprécié cet instant magique des retrouvailles et du bonheur partagé lors de tous nos rendez-vous compétitifs et de convivialité qui ont construit l'histoire de ce club.

Nous comptons tous vous retrouver la saison prochaine pour écrire une nouvelle page de l'histoire de la Briissoise GR.





Judo Club de Briis

Le *Judo Club de Briis* a compté 66 adhérents pour l'année 2022/2023.

Les enfants dès 4 ans (moyenne section maternelle) se sont entraînés tous les mercredis après-midi hors vacances scolaires avec Grégory Bouklouche.

Nos jeunes judokas ont été invités à participer à plusieurs tournois dans l'année dès le niveau pré-poussin (niveau CP). Trois d'entre eux ont eu de bons résultats au tournoi d'Essonne et d'Île-de-France.

Plusieurs moments conviviaux ont ponctué l'année :

- Un goûter de Noël
- Un cours de Judo "Invite un copain"
- Un cours parent-enfant, avant la remise des nouvelles ceintures.

Un groupe d'une douzaine d'adultes s'est quant à lui retrouvé dans la bonne humeur tous les mercredis soir de 19h à 20h 15 pour une séance de Taïsofit, méthode de conditionnement physique, mélange de cross training et de taïso.

Venez nous rencontrer au Forum des associations le samedi 9 septembre et assister à une démonstration de judo.

Les cours reprendront à partir du mercredi 13 septembre et les nouveaux

adhérents bénéficieront de deux séances d'essai en septembre. Des initiations au self défense seront proposées pendant l'année.

La boule Briissoise

Le Président de l'association de pétanque briissoise, Thierry Fremy remercie toutes les intentions d'inscriptions pour la prochaine

saison 2023-2024 de près de 40 personnes et vous donne rendez-vous au Forum des associations de Briis-sous-Forges le samedi 9 septembre 2023.



L'année de l'association

Briis-loisirs

Briis-Loisirs lors de cette saison 2022-2023 a pu assurer neuf sorties, appréciées par les participants. Toutes ces sorties se sont déroulées dans une ambiance conviviale.

La programmation :

- Deux sorties théâtre : *Une idée géniale*, rire assuré et *Berlin-Berlin* suspense
- Une sortie humour pour rire de l'actualité
- Un opéra rock *Starmania*, nouvelle mise en scène de Thomas Jolly.

- Trois sorties culturelles : Le musée de Sèvres avec visite des ateliers et exposition faïences et porcelaines précieuses. Les coulisses du printemps avec les passages couverts de Paris. La Loire passionnément : visite pêcheurie, balade en bateau.



- Et très appréciée, une après-midi dansante à la ferme du Bout des prés et notre galette.

Nous espérons avoir su répondre aux attentes de nos adhérents encore une fois.



Plan Canicule

À Briis, la Mairie recense chaque année les personnes âgées fragilisées et isolées. Un réseau de solidarité d'élus et de bénévoles se met en place dans le village auprès de ces personnes pour leur apporter les conseils utiles et l'assistance en cas de fortes chaleurs.



JE BOIS
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU

EN CAS D'URGENCE,
APPELEZ LE 15



Je mouille
mon corps et
je me ventile



Je mange
en quantité
suffisante



J'évite les efforts
physiques



Je ne bois pas
d'alcool



Je maintiens
ma maison au frais :
je ferme les volets
le jour



Je donne et
je prends
des nouvelles
de mes proches

Pour prévenir les risques liés à la chaleur, des précautions de base s'imposent. En cas de malaise ou de coup de chaleur, l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé recommande d'appeler le 15 sans tarder. Mais pour éviter d'en arriver là, il suffit de suivre quelques mesures simples de prévention adaptées à l'âge et à l'activité.

Personnes âgées

Chez les seniors, le risque principal est lié au coup de chaud. La régulation de la température du corps s'effectue notamment grâce à la transpiration. Or, au-delà d'un certain âge, le corps transpire moins : il a du mal à maintenir sa température à 37°C. La sensation de soif peut également être éteinte, ce qui n'incite pas à boire.

Conseils :

- Se mouiller la peau plusieurs fois par jour avec un brumisateur ou un gant de toilette tout en se ventilant, à l'aide d'un éventail.
- Prendre des douches fraîches plusieurs fois par jour.
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes.
- Lors des sorties, rester à l'ombre, porter un chapeau et des vêtements clairs, amples et légers.
- Manger normalement en fractionnant les repas, boire environ 1,5 litre d'eau par jour et ne pas consommer d'alcool.
- Maintenir son domicile à l'abri de la chaleur, les volets clos. Garder les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à celle de l'intérieur.

- Aérer le domicile en fin de journée, en provoquant des courants d'air.

Enfants et adultes

À l'occasion des fortes chaleurs, le corps transpire pour se maintenir à la bonne température. Cette perte d'eau peut entraîner une déshydratation chez l'enfant et l'adulte.

Conseils :

- Éviter les activités physiques trop intensives pendant les heures les plus chaudes de la journée.
- Ne jamais rester en plein soleil sans protection (chapeau, vêtements, lunettes de soleil et crème solaire).
- Faire particulièrement attention aux nourrissons : leur faire boire fréquemment de petites quantités d'eau au biberon, les découvrir, leur donner des bains tièdes, les sortir tôt le matin ou en fin d'après-midi, quand la chaleur est tombée.
- Manger comme d'habitude, mais en fractionnant les repas et ne pas consommer d'alcool.
- Penser aussi à prendre des nouvelles de ses proches, de ses voisins et notamment des personnes âgées !

Gare autoroutière

La Ccpl à contre-courant

À l'heure où sont vantés les bienfaits des régies, la Ccpl se débarrasse d'un service public. Les usagers regrettent la concession des autoroutes. Les déconvenues des uns ne font manifestement pas réfléchir les autres...

Les cinq élus communautaires de Briis-sous-Forges ainsi que l'élue de Janvry et une élue de Limours ont été les seuls à s'opposer à la délibération du 6 juillet 2023, autorisant la présidente à signer une convention avec *Île-de-France Mobilité* (Idfm) qui lui délègue la gestion de la gare autoroutière.

Les arguments de la présidente ? Ne plus gérer le personnel (2,5 équivalents temps plein) et économiser 200 000€ par an.

Pourquoi voter contre ? La Ccpl compte plus de 50 agents dont 7 embauchés en 2022. L'intérêt de ces embauches a systématiquement été questionné par les élus communautaires de Briis au regard de la gestion financière de la Ccpl... Et elle ne pourrait plus gérer deux personnes et demie ?

Les grands projets engagés avant ce mandat piétinent et cela a tout aussi systématiquement été questionné par les élus de Briis. N'est proposé aucun nouveau grand projet. La Ccpl a eu un résultat en 2022 de plus d'un million d'euros ! Et ce malgré les charges générées par la gare autoroutière. Et il faudrait faire une écono-



mie de 200 000€ au risque de brader ce service public unique en France dont tout le monde est si fier ?

Sans compter l'étonnant intérêt que porte soudain *Île-de-France Mobilité* à cette infrastructure. Idfm n'a jamais été un fervent défenseur du modèle de notre gare autoroutière. La lutte a été intense pour lui permettre de voir le jour. Aujourd'hui Idfm veut en reprendre la gestion.

Île-de-France Mobilité est une énorme machine administrative qui gère l'ensemble des marchés de transport de la région. Il est extrêmement difficile de la joindre en cas de problème. À noter par ailleurs que la convention qui sera signée par la Présidente prévoyait dans son article 8.2 le maintien "à minima de l'existant, sauf accord de la Ccpl". C'est seulement à la demande du maire de Briis que cette phrase a été supprimée du projet de convention quelques minutes avant la séance. Aucune amélioration du service n'a donc été négociée et l'homogénéisa-

tion souhaitée par Idfm sur le territoire nous fait légitimement craindre un nivellement par le bas.

Autant dire adieu aux bus supplémentaires et aux bus les jours fériés et le dimanche... En déléguant la gestion de la gare, la Ccpl se retire et sera donc impuissante pour favoriser ces améliorations pourtant souhaitées par les usagers.

Ça c'est pour le fond. Sur la forme, sachez que la convention a été modifiée jusqu'à la dernière minute et que sa version définitive n'a été présentée aux élus communautaires que par projection le jour du vote (le document final a été adressé aux élus communautaire par mail deux jours plus tard). Nous avons proposé une concertation des usagers qui a été refusée...

Il était pourtant question de l'abandon de tout un service public de proximité au profit d'intérêts qui nous échappent.

Les élus de la majorité de Briis sont extrêmement inquiets des conséquences de cette délégation et pro-

"En déléguant la gestion de la gare, la Ccpl sera donc impuissante pour favoriser les améliorations souhaitées par les usagers."

posent la mise en place d'un observatoire du fonctionnement de la gare. Cette délégation sera effective au 1^{er} janvier 2024 et la commune créera un dispositif participatif de recueil des dysfonctionnements que les usagers rencontreraient.

Les conseillers communautaires

Vos conseillers communautaires

- Emmanuel Dassa
- Virginie Janssen
- Erwan Le Bihan
- Christophe Pieprz
- Mélina Vera

Briis est une commune de moins de 3 500 habitants (lors des dernières élections municipales). Elle n'est donc pas dans l'obligation d'ouvrir les colonnes du bulletin municipal à l'opposition. Toutefois, le Maire a proposé au Conseil municipal d'offrir cette possibilité afin de favoriser l'expression démocratique de chaque groupe en fonction de sa représentativité. Nous rappelons que cette tribune est libre et que les propos n'engagent que leurs auteurs (textes originaux, sans modification, ni correction).

Groupe "Ensemble pour vivre Briis Autrement"
Majorité municipale

Point d'étape sur les liaisons douces, à Briis et à la CCPL

À l'heure de la crise climatique et de la décarbonation des mobilités, l'ensemble des collectivités territoriales, Région Île-de-France, Département de l'Essonne, communes et communauté de communes s'engagent dans la création ou le subventionnement de nouvelles voies cyclopedestres.

La Région finance des projets communaux et intercommunaux, le Département aussi mais déploie un plan vélo départemental qui se concrétisera enfin à Briis par la réalisation des liaisons Vaugrigneuse/Briis et Courson/Le Coudray/Briis respectivement en 2024 et 2025 et concernant l'expérimentation discutable du "chaussidoux" du pont de la gare autoroutière. La Commune a proposé de le remplacer par une vraie piste cyclable, qui pourrait être réalisée en neutralisant le second trottoir et en retravaillant celui côté gare. Cette solution a été mise à l'étude par le Département.

C'est dans ce contexte que la Ccpl et ses communes membres se sont dotées en 2019 d'un schéma directeur des liaisons douces, un document nécessaire pour obtenir 70% de subventions cumulées auprès de la Région et du Département pour les projets de création de voies douces. Malheureusement, suite au renouvellement de l'exécutif et au changement de gouvernance de 2020, la Ccpl n'a pas présenté son schéma directeur à la Région interdisant ainsi les Communes membres d'être éligibles au cumul de ces subventions.

À cette époque, en concertation avec des habitants intéressés par la

question des mobilités douces, la Commune avait d'une part, participé activement aux discussions sur les liaisons intercommunales, et d'autre part produit un schéma directeur communal des liaisons douces, articulé autour de la rue Fontaine de Ville en connexion avec les hameaux et les différents quartiers du village.

Après trois longues années d'attente, la Ccpl lance une nouvelle consultation des communes qui doit permettre de répondre aux nouvelles exigences des financeurs et qui consiste à mettre en avant une stratégie globale définissant des priorités et garantissant les connexions entre les différents échelons du plan vélo (national, régional, départemental, intercommunal et communal), le tout dans le cadre d'un programme opérationnel concret.

Si nous regrettons que cette décision arrive tardivement et que trois années aient été perdues, la Commune s'engagera totalement dans cette nouvelle démarche qui, en parallèle de la labellisation *Petite ville de demain*, permettra d'une part d'obtenir les meilleurs financements afin d'engager les projets communaux dans les meilleurs délais et d'autre part d'étudier la réalisation d'une liaison Briis/Limours, considérée, à juste titre, structurante par les services de l'État et qui pourrait trouver sa place le long de la Prédécelle.

La Commune souhaite profiter de ce nouveau départ en lien avec la Ccpl pour partager et mettre à jour le projet de 2019 et réunira à nouveau les habitants intéressés par cette question en septembre prochain.

**Les élu-es
de la Majorité municipale**

Groupe "Agissons à Briis"
Opposition municipale

Des choix financiers et politiques :

La gestion d'une commune comme celle d'une entreprise ou d'un foyer est question de choix. Parfois les choix servent à des fins utiles, parfois ils sont discutables...

Lors de la séance du Conseil municipal du 26 juin 2023 (délibération N° 03/06/23), nous n'avons que pu constater un déficit de plus d'1,3 millions d'euros de la section d'investissement pour 2022 !

Une certitude : un déficit reste le résultat de dépenses plus fortes que les recettes. Le point que nous tenons à soulever pour le budget 2023 est celui-ci :

- Un budget construction d'environ 774 000€ réalisé en 2022 et ce même budget passe à 1,6 millions d'euros dans le budget supplémentaire de 2023.

Nous communiquons beaucoup (trop disent certains) sur la "bétonisation" de notre village. Un budget de construction de 200% de l'an passé... Les chiffres sont clairs, les choix politiques de la majorité aussi.

Nous avons souri en lisant le communiqué municipal se plaignant de la distribution "tardive" des documents lors des Conseils de la Ccpl sachant que lors de notre Conseil municipal du 26 juin, 2 délibérations sur 10 (N°1 et 2 sur le Budget général) nous ont été distribuées sur table.

Nous rappelons par ailleurs à notre mairie qu'il est conseillé de ne pas tailler les haies du 16 mars au 15 août pour permettre aux oiseaux de nicher en toute quiétude, les coupes de début juillet vont hélas à l'encontre d'une logique protectrice.

Vos élus :
P. Casolari
M. Labruyère
A. Lebrun

Conseil municipal du 29 août 2022

1. Instauration du permis de démolir

Le Conseil municipal décide d'instaurer le permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R.421-27 du Code de l'Urbanisme. Il indique que les travaux de démolition visés devront faire l'objet d'une décision favorable préalable à leur mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de la commune et rappelle que sont dispensés de permis de démolir, les démolitions visées à l'article 421-29 du Code de l'Urbanisme.

À l'unanimité (pour 22).

2. Lancement de la procédure de cession partielle du chemin de Fontenay

Le Conseil municipal constate la désaffectation du chemin rural de Fontenay, décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural et demande au maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

À l'unanimité (21 pour - 1 abst. : M. Lebrun).

3. Autorisation de défrichement de la parcelle F1998

Le Conseil municipal approuve la demande d'autorisation de défrichement sur la parcelle F1998 et autorise le maire à déposer au nom de la commune une demande d'autorisation de défrichement de la parcelle F1998 et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

À l'unanimité (pour 22).

4. Adhésion au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Essonne (CAUE91)

Le Conseil municipal, considérant l'expertise, le rôle de conseil et d'accompagnement du CAUE91 vis-à-vis des collectivités, approuve l'adhésion au CAUE91 et autorise le maire à signer le bulletin d'adhésion et tout document y afférent. Il autorise la dépense néces-

saire au règlement de l'adhésion.

À l'unanimité (pour 22).

5. Autorisation de signature d'une convention entre CAUE 91, ENSAPM et la commune

Le Conseil municipal approuve la convention entre CAUE 91, ENSAPM et la commune de Briis-sous-Forges et autorise le maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

À l'unanimité (pour 22).

6. Autorisation de signature d'une convention entre le CMPSI, l'Éducation nationale et la Commune

Le Conseil municipal, considérant que le Centre médical de Phoniatrie et de Surdité infantile Léopold Bellan souhaite scolariser des enfants déficients auditifs ou atteints de troubles spécifiques du langage dans un milieu ordinaire afin de favoriser leur inclusion et considérant la volonté de la Commune de mettre à disposition deux salles de l'école élémentaire pour accueillir ces élèves, approuve la convention entre le CMPSI, l'Éducation nationale et la Commune de Briis-sous-Forges et autorise le maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

À l'unanimité (pour 22).

7. Autorisation de signature pour le renouvellement de la convention tripartite confiant la gestion de la crèche à l'association l'Île aux enfants

Le Conseil municipal décide de renouveler la convention de gestion de la crèche parentale intercommunale sise à Briis-sous-Forges avec l'association l'Île aux Enfants dont le siège social est situé à la Maison des Jeunes et de la Vie Associative et décide d'autoriser le maire à signer une convention de gestion entre la commune de Forges-les-Bains, la commune de Briis-sous-Forges et l'association l'Île aux Enfants.

À l'unanimité (pour 22).

8. Autorisation de signature d'une convention pour le renouvellement d'un service d'écrivain public

Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention de renouvellement d'un service d'écrivain public avec un prestataire.

À l'unanimité (pour 22).

9. Reprise des sépultures en état d'abandon au cimetière communal

Le Conseil municipal décide que les concessions, ayant plus de trente ans d'existence, constatées en état d'abandon à deux reprises, à trois ans d'intervalle et figurant sur la liste sont reprises par la commune. Il autorise le maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

À l'unanimité (pour 22).

10. Autorisation de signature d'une convention de partenariat entre la CPTS Sud Hurepoix et la Commune pour l'événement Les Briiscars

Le Conseil municipal approuve la convention relative de partenariat entre la CPTS Sud Hurepoix et la Mairie de Briis-sous-Forges pour l'événement Les Briiscars et autorise le maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

À l'unanimité (pour 22).

11. Signature d'une convention de conseil en urbanisme et instruction du droit des sols avec le Centre interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région

Le Conseil municipal, considérant l'intérêt pour la Commune de signer une convention avec le CIG afin de pouvoir bénéficier de ce service, autorise le maire à signer une convention avec le CIG afin de pouvoir bénéficier de leur intervention.

À l'unanimité (pour 22).

Conseil municipal du 17 octobre 2022

1. Démission d'un adjoint : décision de suppression ou maintien du poste d'adjoint – Modalités de mise en œuvre

Le Conseil municipal, considérant que ces décisions doivent être prises avant l'éventuelle élection, décide de l'élection d'un nouvel adjoint, de dire que l'adjoint à élire prene le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

À l'unanimité (22 pour - 1 abst. : M. Lebrun).

2. Élection d'un nouvel adjoint

Le Conseil municipal, considérant la vacance du poste du 6^e adjoint au maire, procède à l'élection à scrutin secret d'un nouvel adjoint au maire. M. Guillaume Kasperski est élu adjoint au maire à la majorité absolue.

À la majorité (20 pour - 2 blancs).

3. Fixation du taux des indemnités du maire, des adjoints au maire,

des conseillers municipaux délégués spéciaux et des conseillers municipaux délégués

Le Conseil municipal décide de fixer les taux des indemnités des élus de la manière suivante :

- Maire : 32,06 % de l'indice 1015
- Adjoints au maire : 14,66 % de l'indice 1015
- Conseillers municipaux délégués spéciaux : 9,64 % de l'indice 1015

- Conseillers municipaux délégués : 2,83 % de l'indice 1015

À l'unanimité (pour 23).

4. Désignation d'un membre supplémentaire au comité

d'administration de la Caisse des Écoles

Le Conseil municipal, considérant qu'il est nécessaire de désigner un membre supplémentaire élu du Conseil municipal de la commune au comité d'administration de la Caisse des Écoles, décide de nommer M^{me} Véronique Loarer comme membre supplémentaire.

À l'unanimité (pour 23).

5. Répartition 2022 du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le Conseil municipal, considérant la notification du prélèvement relatif au FPIC par la Direction des relations avec les collectivités locales en date du 4 août 2022, en tant que commune adhérente, approuve la répartition du FPIC 2022 selon la méthode du 50-50.

À l'unanimité (pour 23).

6. Tarifs des travaux facturés aux usagers de la régie publique

Eaux de Briis

Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs des travaux à facturer aux usagers de la régie publique Eaux de Briis.

À l'unanimité (pour 23).

7. Budget 2022 de la régie publique

Eaux de Briis : décision modificative n°1

Sans que cela remette en cause l'équilibre global du budget de la régie publique Eaux de Briis, il est nécessaire de procéder à des réajustements comptables.

À l'unanimité (pour 23).

8. Créances admises en non-valeurs du budget de la régie publique

Eaux de Briis

Retirée de l'ordre du jour par manque d'élément fourni de la part du Trésor public.

9. Autorisation de signature d'un bail avec Totem France pour l'installation d'une antenne relais Orange sur la parcelle ZH n°97

Le Conseil municipal accepte le projet d'implantation d'une antenne relais par la société Totem France sur la parcelle ZH n°97, autorise le maire à signer le bail avec par la société Totem France et à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à cette implantation.

À l'unanimité (22 pour - 1 abst. : P. Casolari).

10. Autorisation donnée au maire de solliciter une subvention départementale à la suite de l'acquisition de la parcelle ZE n°207

Le Conseil municipal, considérant la volonté municipale de préserver contre le mitage et les artificialisations sauvages l'ensemble des espaces boisés classés Espaces naturels sensibles (ENS) et considérant que le Conseil départemental participe à hauteur de 50% au financement des acquisitions par les communes des parcelles classées ENS, autorise le maire à solliciter le Conseil départemental pour obtenir la participation aux financements des acquisitions des parcelles classées en ENS et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

À l'unanimité (pour 23).

11. Autorisation donnée au maire d'acquérir les parcelles cadastrées D n°57 et F n°83

Le Conseil municipal, considérant la volonté municipale de préserver contre le mitage

Les comptes-rendus des Conseil municipaux du 11 avril 2022 et du 27 juin 2022 sont disponibles comme tous les autres sur le site www.briis.fr

et les artificialisations sauvages l'ensemble des espaces boisés classés Espaces naturels sensibles (ENS) et considérant que le Conseil départemental participe à hauteur de 50% au financement des acquisitions par les communes des parcelles classées ENS, autorise le maire à acquérir les parcelles cadastrées section D n°57 "Le Vaux Laurent" et F n°83 "Butte du bois Chaperon" d'une superficie totale de 3 355 m² à Briis-sous-Forges appartenant à M^{me} Aline Marias en vue de préserver cet espace boisé classé ENS. Il l'autorise à solliciter le Conseil départemental pour obtenir la participation aux financements des acquisitions des parcelles classées en ENS et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

À l'unanimité (pour 23).

12. Autorisation donnée au maire d'acquérir les parcelles cadastrées F n°2021

Le Conseil municipal, considérant l'intérêt de la commune d'acquérir cette parcelle qui est occupée par un accès au passage piéton, une bouche incendie et une bouche à gaz, autorise le maire à acquérir la parcelle cadastrée section F n°2021 d'une superficie totale de 8 m² à Briis-sous-Forges appartenant à M. Guy Charitas ou à l'indivision successorale de M. Guy Charitas et à signer tout document se rapportant à la présente délibération. Il classe le bien acquis dans le domaine public de la commune.

À l'unanimité (pour 23).

Conseil municipal du 14 décembre 2022

1, 2 et 3. Autorisation d'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du budget 2023

Le Conseil municipal, considérant que les actions engagées en fin d'exercice 2022 doivent être complétées en début d'année suivante et qu'en particulier des engagements en investissement doivent être pris, autorise le maire à engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent suivants :

- du budget général de la commune
- du budget de l'assainissement
- du budget de la Régie publique Eaux de Briis

À l'unanimité (pour 22).

4. Budget du service public de l'assainissement 2022 : décision modificative n°2

Sans que cela remette en cause l'équilibre global du budget d'assainissement, il est nécessaire de procéder à des réajustements comptables.

À l'unanimité (pour 22).

5. Budget général de la Commune 2022 : Décision modificative n°2

Sans que cela remette en cause l'équilibre global du budget général de la commune, il est nécessaire de procéder à des réajustements comptables.

À l'unanimité (pour 22).

6. Tarification relative à la reproduction des documents d'urbanisme

Le Conseil municipal, considérant qu'il convient de mettre en place une tarification spécifique pour la reproduction des documents d'urbanisme, décide de fixer le coût de reproduction des documents d'urbanisme à la copie, comme suit :

- Copie A4 N&B : 0,36 €
- Copie A4 couleur : 0,52 €
- Copie A3 N&B : 1,04 €
- Copie A3 couleur : 1,55 €

Le Conseil municipal prévoit l'encaissement de ces droits en recette de fonctionnement

et accepte le principe de gratuité pour les documents destinés à un usage interne aux services municipaux.

À l'unanimité (pour 22).

7. Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) pour la période 2024-2027

Le Conseil municipal, décide d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2024-2027, approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention et autorise le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution.

À l'unanimité (pour 22).

8. Motion concernant les finances locales

Le Conseil municipal adopte la motion et dit qu'elle sera transmise à :

- Madame la première ministre
- Monsieur le ministre de l'Économie et des Finances
- Madame la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales
- Monsieur le préfet de l'Essonne.

À l'unanimité (pour 22).

Extrait de la motion concernant les finances locales

Le Conseil municipal de la commune de Briis-sous-Forges exprime sa très grande préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services publics de proximité adaptée aux besoins de la population et s'inquiète de l'immobilisme de l'État sur cette question.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent : estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation est à son plus haut niveau depuis 1985.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et qui portent pour la Commune de Briis-sous-Forges l'augmentation des dépenses courantes à plus de 10% sur l'année écoulée malgré une politique drastique de maîtrise de ces dépenses.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire qui n'a pas été compensée par l'État.

Après 10 ans de baisse des dotations la Commune de Briis-sous-Forges a perdu plus de 50% de ses recettes de fonctionnement de la part de l'État. [...] Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer

leurs missions d'amortisseurs des crises et de premier service public de proximité pour les populations.

La Commune de Briis-sous-Forges soutient les positions de l'Association des Maires de France qui propose au gouvernement :

- D'indexer la DGF sur l'inflation 2023.
- De maintenir l'indexation des bases fiscales.
- Soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression.
- De renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale.
- De réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA.
- De rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL.

Concernant la crise énergétique, la Commune de Briis-sous-Forges soutient les propositions faites auprès de la première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

Conseil municipal du 30 janvier 2023

1. Acceptation du fonds de concours 2022 de la CCPL pour la commune

Le Conseil municipal, considérant que le montant attribué à la commune de Briis-sous-Forges est de 47 502 €, décide d'accepter le fonds de concours attribué par la Communauté de communes du Pays de Limours à la commune de Briis-sous-Forges pour l'exercice 2022 et dit que la recette sera portée en section de fonctionnement à l'article 74126 du budget 2022 de la commune.

À l'unanimité (pour 21).

2. Acceptation du fonds de concours 2022 de la CCPL pour les accueils

Le Conseil municipal, considérant que le montant attribué à la commune de Briis-

sous-Forges est de 14 910 €, décide d'accepter le fonds de concours attribué par la Communauté de Communes du Pays de Limours à la commune de Briis-sous-Forges pour l'exercice 2022 et dit que la recette sera portée en section de fonctionnement à l'article 74126 du budget 2022 de la commune.

À l'unanimité (pour 21).

3. Demande de subvention dans le cadre de la DETR pour l'année 2023

Le Conseil municipal autorise le maire à solliciter auprès du préfet de l'Essonne l'inscription du projet de rénovation de deux courts de tennis au bénéfice de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), sollicite une subvention dans le cadre de la

DETR la plus large possible et accepte le plan de financement suivant :

Dépenses

Travaux :	50 149,60 €
TVA :	10 029,92 €
Total TTC :	60 179,52 €

Recettes

Subvention Région Île-de-France :	7 522,44 €
Subvention DETR :	20 057,24 €
Subvention Tennis club de Briis :	7 500 €
Subvention FFT :	5 040 €
Fonds propres :	10 029,92 €
TVA :	10 029,92 €
Total TTC :	60 179,52 €

À l'unanimité (20 pour ; 1 abstention : M. Casolari).

Conseil municipal du 13 février 2023

1. Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2023

Le Conseil municipal, considérant la volonté de la commune de s'engager dans des travaux de rénovation de l'école élémentaire par le remplacement de la chaudière par une chaudière condensation, autorise le maire à solliciter des subventions auprès de l'État selon le plan de financement suivant :

Dépenses

Remplacement chaudière :	34 058,98 €
TVA :	6 811,80 €
Total TTC :	40 870,78 €

Recettes

Subvention DSIL :	27 247,18 €
Fonds propres :	6 811,80 €
TVA :	6 811,80 €
Total TTC :	40 870,78 €

À l'unanimité (pour 23).

2. Fixation du taux des indemnités du maire, des adjoints au maire, des conseillers municipaux délégués spéciaux et des conseillers municipaux délégués

Le Conseil municipal décide de fixer les taux des indemnités des élus de la manière suivante :

- Maire : 32,06 % de l'indice 1027
- Adjoints au Maire : 14,66 % de l'indice 1027
- Conseillers municipaux délégués spéciaux : 9,64 % de l'indice 1027
- Conseillers municipaux délégués : 2,83 % de l'indice 1027

À l'unanimité (22 pour ; 1 abstention : M. Lebrun).

3. Désignation d'un correspondant incendie et secours

Le Conseil municipal décide de désigner M. Christophe Pieprz en tant que conseiller

municipal correspondant incendie et secours. À l'unanimité (pour 23).

4. Autorisation donnée au maire de signer la promesse de vente et l'acte de vente, qui s'en suivra, d'un terrain appartenant à la commune de Briis-sous-Forges - Parcelle ZE n°142

Le Conseil municipal, considérant la volonté de la Commune de céder une partie d'un terrain dont elle est propriétaire au profit de la Foncière de la Vallée de Chevreuse en vue de la réalisation du projet "La Croix Rouge" sur la Commune de Briis-sous-Forges, autorise le

maire à signer tous les actes et pièces relatifs aux deux opérations susvisées de vente et d'achat, et d'en négocier les principales conditions.

À la majorité (21 pour ; 1 abstention : M. Casolari ; 1 contre : M. Lebrun).

5. Motion contre la réforme des retraites du Gouvernement

Le Conseil municipal adopte la motion et dit qu'elle sera transmise à : M^{me} la première ministre, M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et M. le préfet de l'Essonne.

À la majorité (21 pour ; 1 abstention : M. Lebrun ; 1 contre : M^{me} Labruyère).

Motion contre la réforme des retraites du Gouvernement

Considérant que la réforme des retraites va particulièrement toucher les plus pauvres et constitue même une inégalité devant la mort puisqu'à l'âge de 64 ans, 29% des hommes les plus pauvres sont déjà morts contre 6% des plus riches.

Considérant que les femmes, qui sont souvent les premières victimes de la précarité, seront pénalisées par leurs carrières hachées et, lorsqu'elles ont eu des enfants, par l'obligation de travailler plus longtemps pour avoir droit à la retraite.

Considérant que celles et ceux qui ont commencé à travailler le plus tôt, entre 18 et 20 ans, seront aussi les plus pénalisés, puisqu'ils devront cotiser 44 ans pour pouvoir partir à taux plein.

Considérant que le régime des retraites

pourrait être financé par d'autres sources de financement comme une remise en cause des baisses d'impôts sur les grandes entreprises ou une taxe de 2 % sur la fortune des 42 milliardaires français, soit 12 milliards d'euros annuels, comme le préconise Oxfam.

Considérant que cette réforme des retraites prévoit la participation de la cotisation employeurs des collectivités à hauteur de 500 millions d'euros pour la CNRACL et que cette nouvelle ponction s'inscrit dans une hausse des dépenses insupportables des collectivités territoriales alors même que l'État n'a déjà pas compensé les différentes augmentations de dépenses subies en ces dernières années : inflation générale, flambée des coûts de l'énergie, augmentation du point d'indice, augmentation du SMIC.

Le Conseil municipal s'oppose à la réforme des retraites du Gouvernement et appelle à la mobilisation des Briissoises et des Briissois qui sont toutes et tous concernés.

Conseil municipal du 16 mars 2023

1. Budget primitif 2023 : Débat d'orientations budgétaires

Le débat d'orientations budgétaires permet d'informer les membres du Conseil municipal de la situation économique et financière de la commune, afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

2. Autorisation de transfert des voiries, des espaces verts et réseaux du lotissement "Le Jardin des Vignes"

Le Conseil municipal décide de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de Briis-sous-Forges, sans indemnité, des parcelles contenant la voirie et les parties communes du lotissement mentionné ci-dessus constitutives de la voie privée

ouverte à la circulation publique, de ses équipements annexes, des espaces verts, du réseau d'eau potable, de l'éclairage public, de l'assainissement, du réseau de télécommunication, ainsi que son classement dans le domaine public communal. Il donne pouvoir à Monsieur Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

À l'unanimité (pour 23).

3. Convention relative à la transmission des données de l'état civil

Le Conseil municipal approuve le projet de convention et autorise le maire à signer la convention relative à la transmission électronique à l'INSEE des données de l'état civil et toutes pièces relatives à ce dossier et à signer

tout avenant et prorogation de cette convention. À l'unanimité (pour 23).

4. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne

Le Conseil municipal approuve les taux et prestations négociés pour la Collectivité de Briis-sous-Forges par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire. Il décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2023 au contrat d'assurance groupe (2023-2026) et jusqu'au 31 décembre 2026. À l'unanimité (pour 23).

Visites de quartiers à venir

Afin de renforcer les liens entre les élu-es et les habitant-es, les visites de quartiers, à l'instar des conseils de quartier, ont vocation à donner aux Briissois-es les moyens d'agir et de peser sur les décisions qui concernent leur cadre de vie.

Durant les mois de juin et juillet, les élu-es ont réalisé sept visites de terrain, quartier par quartier, hameau par hameau. Les personnes intéressées se sont retrouvées au lieu de rendez-vous afin de déterminer ensemble un sens de visite en fonction des souhaits exprimés par chacun et chacune. Les échanges ont été riches et les habitant-es ont répondu nombreux-ses à l'appel. Si vous avez manqué la visite de votre quartier, n'hésitez pas à participer à une autre.

Il reste encore quatre visites à venir courant septembre :

- **12 septembre :**
Frileuse et Clos-Moisson.
- **14 septembre :**
Le centre ancien.
- **26 septembre :**
Launay-Maréchaux.
- **28 septembre :**
Les Aulnettes.

Plus d'infos sur www.briis.fr



Quotient familial municipal 2023/2024

Un quotient familial municipal est appliqué aux Briissois-es pour certains services proposés par la Municipalité. Le calcul du quotient familial municipal 2023/2024, sur la base de l'imposition 2022, permet également à toutes et tous de payer certaines activités municipales sportives ou culturelles avec un tarif proportionnel aux revenus et ressources de chacun-e.

Les activités et services municipaux concernés :

- pour les enfants : la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs, les colonies...
- pour les jeunes : les activités du service municipal Jeunesse, les colonies...
- pour toutes et tous, des enfants aux aînés : certaines activités, sorties, événements culturels... organisés par la Municipalité ou le CCAS.

Le portage des repas proposé aux aînés dispose quant à lui d'un autre barème de calcul, mais bénéficie également d'un tarif proportionnel aux ressources de chaque foyer.

Le chèque "coup de pouce" jusqu'à la fin du lycée :

Le dispositif mis en place par la Municipalité concerne tous les enfants et les jeunes Briissois-es scolarisé-es pour la pratique d'une activité de loisirs, sportive ou culturelle. Un chèque d'une valeur allant de 16 à 31 € suivant le calcul du quotient familial municipal permet à chacun-e de s'acquitter d'une partie de sa cotisation auprès de l'association ou club de son choix.

Faites calculer votre quotient : en mairie à partir du 28 août 2023 ou au Forum des associations le 9 septembre 2023, de 10h à 14h, au gymnase intercommunal de Briis-sous-Forges, 615 rue Fontaine de Ville.

Pièces à fournir : les avis d'imposition sur les revenus de 2022 du foyer reçus durant l'été 2023 + livret(s) de famille + jugement en cas de séparation ou de divorce.

Le quotient 2023/2024 devra être établi au plus tard le 30 septembre 2023, faute de quoi le tarif maximum sera appliqué.

Mairie de Briis-sous-Forges

Place de la Libération • 91 640 Briis-sous-Forges
Tél. 01 64 90 70 26 • Fax 01 64 90 79 65
accueil@briis.fr • www.briis.fr

Horaires de la mairie

Les lundi, mercredi et vendredi :
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
Les mardi, jeudi et samedi : de 9 h à 12 h

Permanence des élu-es (pour les urgences)

Le week-end : 06 08 58 80 94.

Horaires de la Médiathèque municipale

Mardi : de 16 h 30 à 19 h
Mercredi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Vendredi : de 16 h 30 à 18 h
Samedi : de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

Horaires de la Ludothèque municipale

Mardi : de 16 h à 18 h
Mercredi et samedi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
(en cas de soirée jeux, la ludothèque est fermée le samedi matin)
Vendredi : de 16 h 30 à 18 h

Horaires du Service municipal Jeunesse

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14 h à 19 h.
Mercredi, samedi, et toute la semaine en période de vacances scolaires 13 h 30 à 19 h

Permanence de l'assistante sociale

Prise de rendez-vous obligatoire à la Maison des solidarités des Ulis au 01 64 86 11 10.

CCAS

Prise de rendez-vous au 01 64 90 70 26 ou à ccas@briis.fr.

Permanence juridique (réservée aux Briissois)

Le premier samedi matin de chaque mois de 9 h à 12 h.
Inscription préalable obligatoire en mairie.

Permanence écrivaine publique (réservée aux Briissois)

Prise de rendez-vous obligatoire en mairie
ou au 01 64 90 70 26.



Photo de couverture
par Philippe Raoult :
Folies Lavois

Le Répertoire des associations 2023 / 2024

L'annuaire de toutes
les associations
et clubs briissois
bientôt disponible.



Retrouvez le répertoire
2023 / 2024 dans
vos boîtes aux lettres
et en téléchargement
sur le site www.briis.fr
fin août 2023

BRIIS-SOUS-FORGES



Bulletin municipal n°112

Directeur de la publication :
Emmanuel Dassa.

Coordinatrice de rédaction :
Mélina Vera.

Ont participé à la réalisation de ce numéro :

Lydie Bataille, Morgane Boyard,
Anne-Maire Chappe, Claudine Chappe,
Laure Clément, Virginie Janssen,
Guillaume Kasperski, Fabienne Lambert,
Corinne Lefeuvre, Véronique Loarer,
Erwann Malabœuf,
Caroline Peyraud Thomas, Philippe Raoult,
Martine Robert Ortis, Inès Vera.

Maquette :

Service communication
de la Mairie de Briis-sous-Forges.

Impression et brochage :

Imprimerie Lefèvre • Impression sur
papier labellisé PEFC issu de forêts
gérées durablement.

Forum des associations



**samedi
9 septembre**

**de 10h à 17h
au gymnase intercommunal**

**615 rue Fontaine de Ville
91640 Briis-sous-Forges**